

**Question avec demande de réponse écrite E-000799/2023  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Jordan Bardella** (ID)

Objet: Interdiction de l'importation de produits issus de la déforestation et traités de libre-échange

L'Union européenne et ses États membres sont parvenus à un accord sur l'interdiction de l'importation de produits contribuant à la déforestation. 420 millions d'hectares de forêts ont été déboisés en 30 ans dans le monde, soit une surface plus vaste que celle de l'Union.

Quelles seront les conséquences concrètes de cette interdiction sur les accords de libre-échange conclus, ou en cours de négociations, notamment entre l'Union et la Nouvelle-Zélande, ou entre l'Union et le Mercosur?

Dépôt: 8.3.2023